



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 27 septembre 2021 DELIBERATION

Rapporteuse : Mme Anne SAOUTER

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSEN
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etait absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ

8 - SAISIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN PAR LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE AFIN QU'ELLE METTE EN CONFORMITE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN FAMILIAL DE SOEIX

Au titre de sa compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » l'intercommunalité réfléchit au réaménagement et à l'agrandissement du terrain familial dit de « Soeix » situé sur la parcelle D 694 afin d'améliorer et d'entendre les conditions de logements des résidents du terrain.

Son extension est désormais ciblée dans les actions de la Communauté de Communes du Haut-Béarn en la matière dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026.

Cependant, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre Commune classe le site en zone Naturelle (N) dont le règlement ne permet pas l'édification de nouvelles constructions à usage d'habitat permanent ou semi-permanent.

Pour ces raisons, le projet du réaménagement du terrain familial ne peut se faire sous les règles du PLU actuelles.

Ainsi, la commune envisage la modification du règlement graphique du PLU concerné par le site (parcelle D 694 et une partie de la parcelle D695 pour extension) pour répondre à cette opération d'intérêt général.

Cela aura pour but de créer un Secteur de Taille et d'Accueil à Capacité limitée (STECAL).

Afin de pouvoir faire évoluer son PLU, la commune d'Oloron Sainte-Marie doit saisir la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB), compétente en matière de « *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », afin qu'elle puisse procéder à une telle démarche.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de demander à la Communauté de Communes du Haut-Béarn de procéder à la mise en conformité de son PLU afin de permettre le réaménagement et l'agrandissement du terrain familial de Soeix.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 septembre 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 30/09/2021

Le Maire,

Bernard UTHURRY

